



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: Générale
28 avril 2006

Français
Original: Anglais

Conseil du développement industriel

Trente et unième session

Vienne, 6 et 7 juin 2006

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Programme régional pour l'Amérique latine
et les Caraïbes**

Programme régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte des mesures prises pour donner suite à la résolution GC.11/Res.1 de la Conférence générale.

1. Dans la résolution GC.11/Res.1 qu'elle a adoptée à sa onzième session, la Conférence générale a prié le Directeur général de prendre, en consultation avec les États Membres de la région, les mesures nécessaires pour élaborer un programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes avant la trente et unième session du Conseil du développement industriel, afin qu'il soit mis en œuvre au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Conformément à cette résolution et en étroite coopération avec le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Secrétariat élabore actuellement un mécanisme opérationnel de consultation périodique avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que les principaux intervenants et partenaires, dans le but de définir et de formuler des programmes régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de mettre à jour ceux qui existent.
2. La stratégie de programmation de l'ONUDI pour la région Amérique latine et Caraïbes est d'établir un mécanisme consensuel, durable et global pour la définition, la formulation, l'exécution et le suivi d'activités de coopération technique sur le plan régional, y compris dans le domaine de la mobilisation de ressources.
3. Une approche commune facilitera la formulation de programmes et projets régionaux adaptés dans les domaines prioritaires correspondant aux trois domaines d'action définis dans le cadre de programmation à moyen terme 2006-2009, à savoir l'atténuation de la pauvreté grâce à des activités productives, le renforcement des capacités commerciales, et l'environnement et l'énergie. Lors de la mise au point de ces activités, il faudra accorder l'attention voulue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le mécanisme de consultation susmentionné

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



prévoit des réunions annuelles d'experts, dont la première doit se tenir en juin-juillet 2006. En outre, le Secrétariat, les bureaux extérieurs et les missions permanentes des États Membres entretiendront tout au long de l'année des relations de travail.

4. Les activités régionales se caractériseront par des partenariats et des alliances stratégiques et obéiront au principe de la gestion axée sur les résultats. Les compétences de base et les ressources disponibles dans la région constituent une fondation solide pour la mise en place d'un mécanisme de consultation régional et le maintien de contacts réguliers dans le dessein d'améliorer la coopération entre l'ONUDI et les partenaires nationaux en matière de surveillance et de suivi des programmes. L'objectif est également de promouvoir et de faciliter la coopération Sud-Sud dans la région par l'intermédiaire de l'ONUDI et de tirer parti des réseaux mondiaux de l'Organisation pour faciliter les échanges entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et les pays d'autres régions. Un mémorandum d'accord a été signé le 6 avril 2006 entre l'ONUDI et le Secrétariat général du Sommet ibéro-américain, qui représente les pays d'Amérique latine, le Portugal et l'Espagne, à l'appui du programme régional.

5. Dans ce contexte, et comme première étape vers l'exécution des activités de coopération technique régionales dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, des préparatifs sont en cours, en coopération étroite avec le Secrétariat général du Sommet ibéro-américain, en vue d'une réunion ministérielle régionale sur les énergies renouvelables qui doit se tenir à Montevideo (Uruguay) en septembre 2006. Cette réunion de haut niveau, qui comprendra une série de tables rondes et des manifestations parallèles sur les différentes formes d'énergies renouvelables, devrait déboucher sur des projets concrets de coopération technique aux niveaux national et régional visant à appuyer le développement du secteur industriel de la région. Par ailleurs, l'exécution de telles activités de forum mondial devrait permettre d'obtenir le soutien politique qui est nécessaire pour trouver des ressources financières suffisantes.

Mesures que doit prendre le Conseil

6. Le Conseil pourrait prendre note des informations communiquées dans le présent document.
